



Rapport annuel 2024

LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

En application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000



Vers des initiatives toujours plus vertueuses...

Après les travaux de modernisation de l'usine achevés en 2023, 2024 aura été la première année pleine d'exploitation de notre nouveau centre de tri (sans nouvelle intervention et sans délestage).

Les résultats attendus sont au rendez-vous, avec des performances encore accrues et moins d'arrêts intempestifs grâce à une bonne appréhension de l'outil et son suivi en temps réel, possible par l'intégration de la supervision de type GPAO.

Nous disposons désormais, d'un outil à la pointe de la technologie, nous permettant de capter plus de 90% des entrants recyclables. Il nous reste à faire encore beaucoup de pédagogie, pour motiver nos administrés à respecter les bons gestes de tri : séparer les matières et les diriger dans la bonne poubelle, car nous devons encore réduire de façon drastique la quantité de nos refus, qui nous coûte de plus en plus cher.

Notre outil est au top, nos administrés peuvent faire mieux !!!

Nous nous sommes toujours jusque là attachés à encourager ceux qui faisait « bien », peut-être faudrait-il désormais sanctionner davantage, ceux qui font « mal ».

Moins réjouissante, cette fin d'année 2025 aurait pu être dramatique en raison d'un spectaculaire incendie, qui s'est déclaré le 23 novembre, dans une logette béton, heureusement implantée à l'extérieur du bâtiment.

Parmi les refus de tri, nous trouvons malheureusement de plus en plus de DEEE, certains encore équipés de piles lithium (téléphones, jouets, ...).

Ces piles s'échauffent par frottement et peuvent s'enflammer. La température élevée a ensuite provoqué l'explosion de bonbonnes de protoxydes d'azote qui se trouvaient à proximité, ce qui a rapidement propagé l'incendie, jusqu'à venir lécher la façade Est du bâtiment.

L'alerte avait heureusement été rapidement donnée par le rondier, ce qui a permis d'éviter le pire.

On mesure ici, les conséquences d'un mauvais geste de tri qui peuvent devenir dramatique, puisque ces objets devraient être apportés en déchetterie par nos concitoyens.

Pour pallier ces risques nous devons engager d'importants travaux, dès cette année et en 2026, avec la mise en place d'un mur coupe-feu entre le hall de déchargement et le process, et avec à terme un sprinklage total de l'usine.

Il y va de l'assurabilité de notre centre de tri et nous avons d'ores et déjà pris un certain nombre de mesures d'urgences : Gardiennage, caméras thermiques et berce mobile avec canon à eau, dans le hall.

Enfin, 2024 aura également été l'année d'acceptation par la région compétente de notre projet d'U.V. E, qui l'a inscrit dans le nouveau SRADDET modifié.

Cette future unité qui pourrait être implantée, sur la commune d'Etrechet, dans la ZAE du 517 RT (ex-zone militaire) a été autorisée avec un dimensionnement de 80 000 T (60 000 T pour l'Indre et 20 000 T pour le Cher).

Nous allons travailler dans ce sens et entamer au plus vite les phases de concertation avec les élus du Cher et les Indriens concernés.

Belle fin d'année 2025, à tous.

SOMMAIRE

I.	<u>FAITS MARQUANTS</u>	p.3
II.	<u>TERRITOIRE ET ORGANISATION SYNDICALE</u>	p.4
1-	Les statuts.....	p.5
2-	La gouvernance	p.6
3-	Les compétences.....	p.7
III.	<u>INDICATEURS TECHNIQUES</u>	p.8
1-	Chiffres clés.....	p.9
2-	Principaux indicateurs.....	p.10
3-	Schéma des flux.....	p.11
4-	Centre de tri.....	p.12-13
5-	Quai de transit.....	p.14
6-	La valorisation énergétique.....	p.15
7-	Plateforme de stockage du verre.....	p.16
IV.	<u>COMMUNICATION & SENSIBILISATION</u>	p.17
1-	L'information.....	p.18
V.	<u>INDICATEURS FINANCIERS</u>	p.19
1-	Le fonctionnement.....	p.20
2-	L'investissement.....	p.21
	<u>LEXIQUE</u>	p.22



FAITS MARQUANTS 2024

Janvier :

Mise en place du tri à la source des biodéchets



Avril :

Nouveau contrat pour la reprise des matières

Aout :

Une année pleine d'exploitation du centre de tri



Octobre :

Adhésion de Creuse Confluence et du SICTOM de Chénérailles à EVOLIS 23

Novembre

Départ de feu au centre de tri





TERRITOIRE ET ORGANISATION SYNDICALE



LES STATUTS

- **Année de création** : 1991
- **Type** : Syndicat Mixte fermé de Traitement des Ordures Ménagères
Etablissement Public Local qui exerce une mission de service public sans fiscalité propre
- **Communes** : 46
- **Population** : 104 931 Habitants
- **Compétences** : Traitement des déchets ménagers et assimilés
- **Composition** : 3 intercommunalités
 - Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole
 - Communauté de Communes Val de l'Indre/ Brenne
 - Communauté de Communes Eguzon, Argenton, Vallée de la Creuse

Alors que les 3 collectivités ont conservé la charge de la collecte des ordures ménagères, le SYTOM doit assurer, par transfert de compétence, les autres missions suivantes :



- **La collecte sélective du verre d'emballage alimentaire** en vue du recyclage
- **L'information et la sensibilisation** auprès des usagers
- **La gestion des installations** du SYTOM (1 centre de tri, 1 quai de transfert, 1 plate-forme de stockage du verre)



LA GOUVERNANCE



Eric CHALMAIN

Président



Michel GEORJON

1er Vice-Président



Delphine GENESTE

2ème Vice-Président



Virginie ALAUME

Membre du bureau



Chantal MONJOINT

Membre du bureau



Didier BARACHET

Membre du bureau



Patrice BOIRON

Membre du bureau



Didier DUVERGNE

Membre du bureau



Jean-Pierre NANDILLON

Membre du bureau



Patrice PERRAT

Membre du bureau



Lionnel PERROT

Membre du bureau



Jean Pierre PASCAUD

Membre du bureau

COLLECTIVITES

Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole

DELEGUES TITULAIRES

Mme ALAUME Virginie
M. AVEROUS Gil
M. BARACHET Didier
M. BERGOUGNAN Eric
M. CHALMAIN Eric
M. DAILLY Francis
Mme DE TARLE Claire
Mme DUPONT Catherine
M. DUVERGNE Didier
M. EUMONT- CAMUS Thierry
M. FILLONEAU Alexandre
Mme GENESTE Delphine
M. GEORJON Michel
M. IMBERT Tony
Mme LELONG Annabelle
M. GUIGNAT Dominique
Mme MONJOINT Chantal
M. PASCAUD Jean-Pierre
Mme RUET Catherine
M. RULLAUD François
Mme TOURRES Dominique

DELEGUES SUPPLEANTS

M. BOUQUET Christian
M. CARANTON Gilles
Mme COCLIN Angélique
M DAHURON Christian
M. DELAGE Benjamin
M. DEVAULT Philippe
M. DODY Joël
M. GAYRAUD Jean-
Claude
Mme GERBAUD
Frédérique
M GUERINEAU Philippe
M. HUGON Jean-Yves
M. LAMY Jean-Marie
M. MERIGOT Denis
M. MICHEL Julien
Mme PETITPEZ Florence
M. PILLE Pascal
M. RIGAUD Philippe
Mme SALLE Marie
M. VRILLON Roland

Communauté de Communes Eguzon, Argenton, Vallée de la Creuse

Mme SABROUX IDOUX Martine
M. MOREAU Jean-Michel
M. NANDILON Jean-Pierre
M. NEMPONT Gilles
M. PERROT Lionnel
M. SCHMITT Jean-Marc

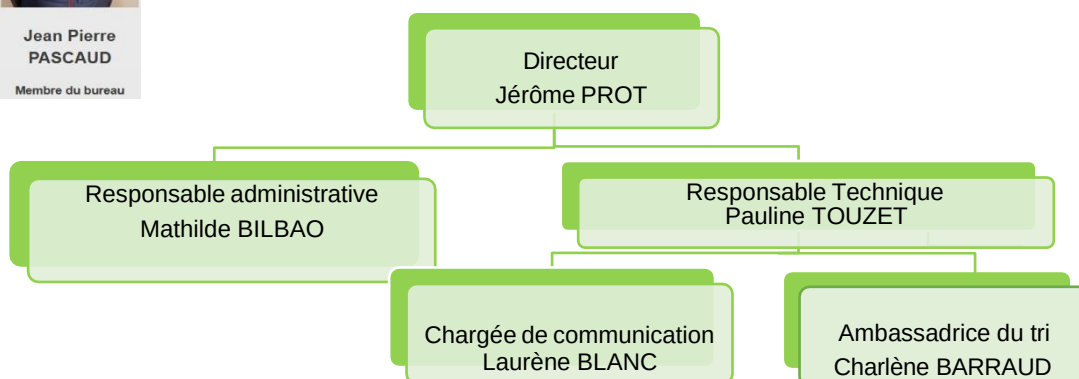
M. CHARTIER Bruno
Mme CHAVINIER RELA
Sabine
M. GODET Jérémie
M. GRELET Jean-Paul
M. HUET Joël
Mme JOUANNET
Monique

Communauté de Communes Val de l'Indre, Brenne

M. BOIRON Patrice
M. VERDON Cédric
M. PERRAT Patrice
M. VANDAELE Christophe

Mme BATARD Françoise
M. MANCOIS Tanguy
M. PERROT Dominique
M. PIVOT Christophe

Le personnel



LES COMPETENCES

Qui fait quoi ?

1- PREVENTION

EPCI* & SYTOM



PLAN REGIONAL DE
PREVENTION ET DE
GESTION DES DECHETS

PLAN LOCAL DE
PREVENTION ET DE
GESTION DES DECHETS
MENAGERS ET
ASSIMILES

2- COLLECTE

EPCI* & SYTOM

EN PORTE A PORTE &
EN POINTS D'APPORTS
VOLONTAIRES



Emballages
et papiers

Déchets ménagers
résiduels



Verre

3- TRANSPORT

& TRANSFERT

EPCI* & SYTOM



Transport vers les
centres de traitement



Transport vers la
plateforme de stockage

4- VALORISATION & TRAITEMENT

SYTOM

Verre

Recyclage

Déchets résiduels

Valorisation
énergétique

Emballages et papiers

Valorisation
matière

*EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale = collectivités adhérentes au SYTOM

*ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux



INDICATEURS TECHNIQUES



LES CHIFFRES CLES

Le territoire



2 communautés de communes : Eguzon, Argenton,

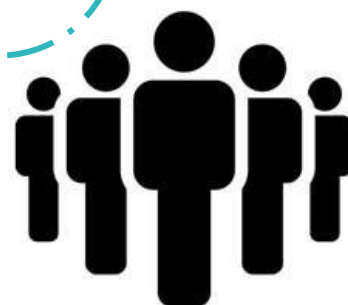
Vallée de la Creuse & Val de l'Indre, Brenne

1 communauté d'agglomération : Châteauroux

Métropole

46 communes

1 unité d'exploitation (gérée par COVED)



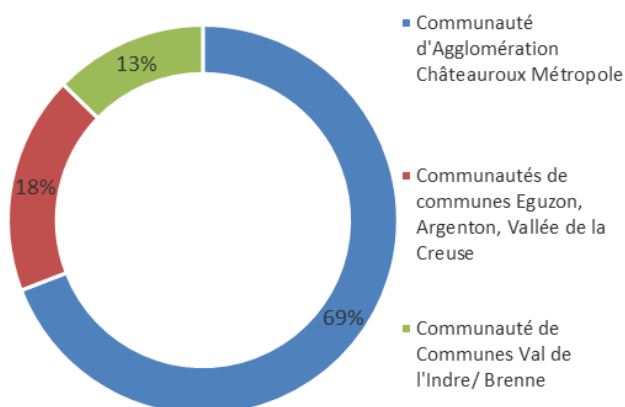
La population

104 931

habitants

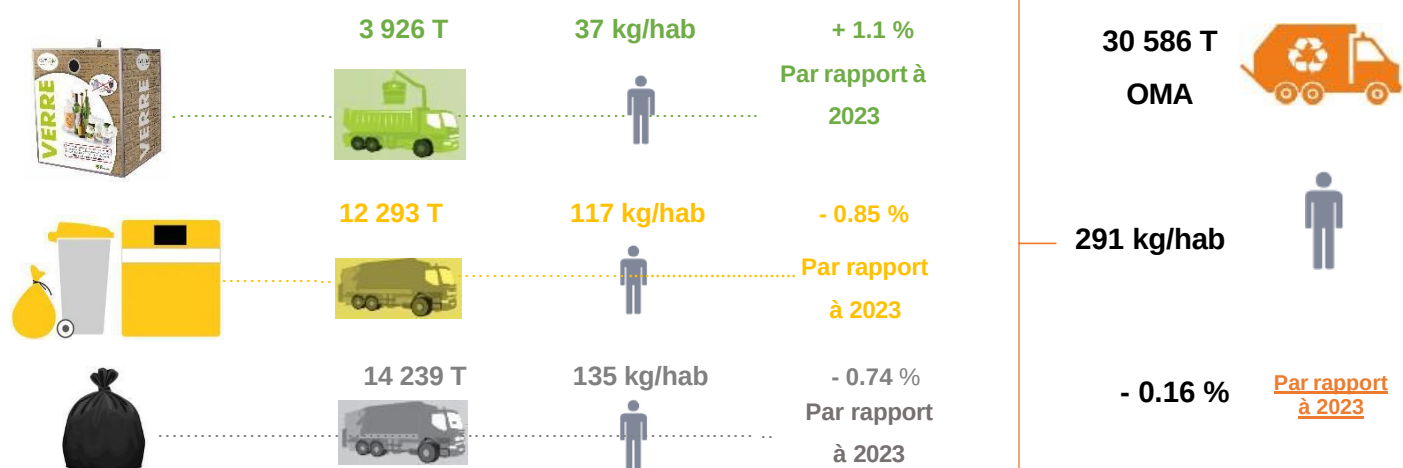
* Insee, selon population municipale légale 2021

Répartition de la population par secteur

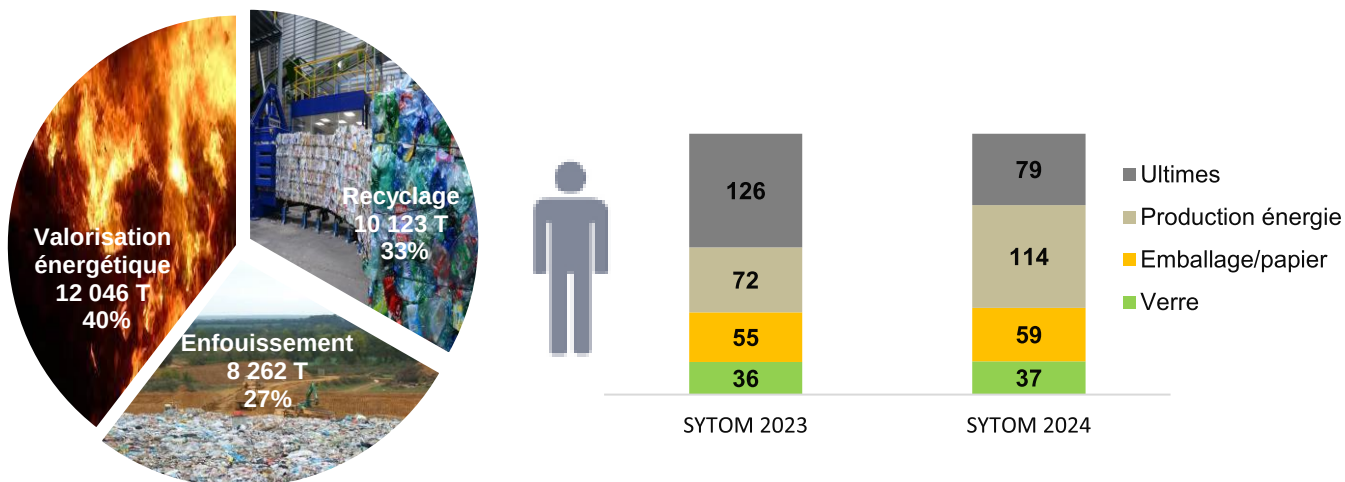


PRINCIPAUX INDICATEURS

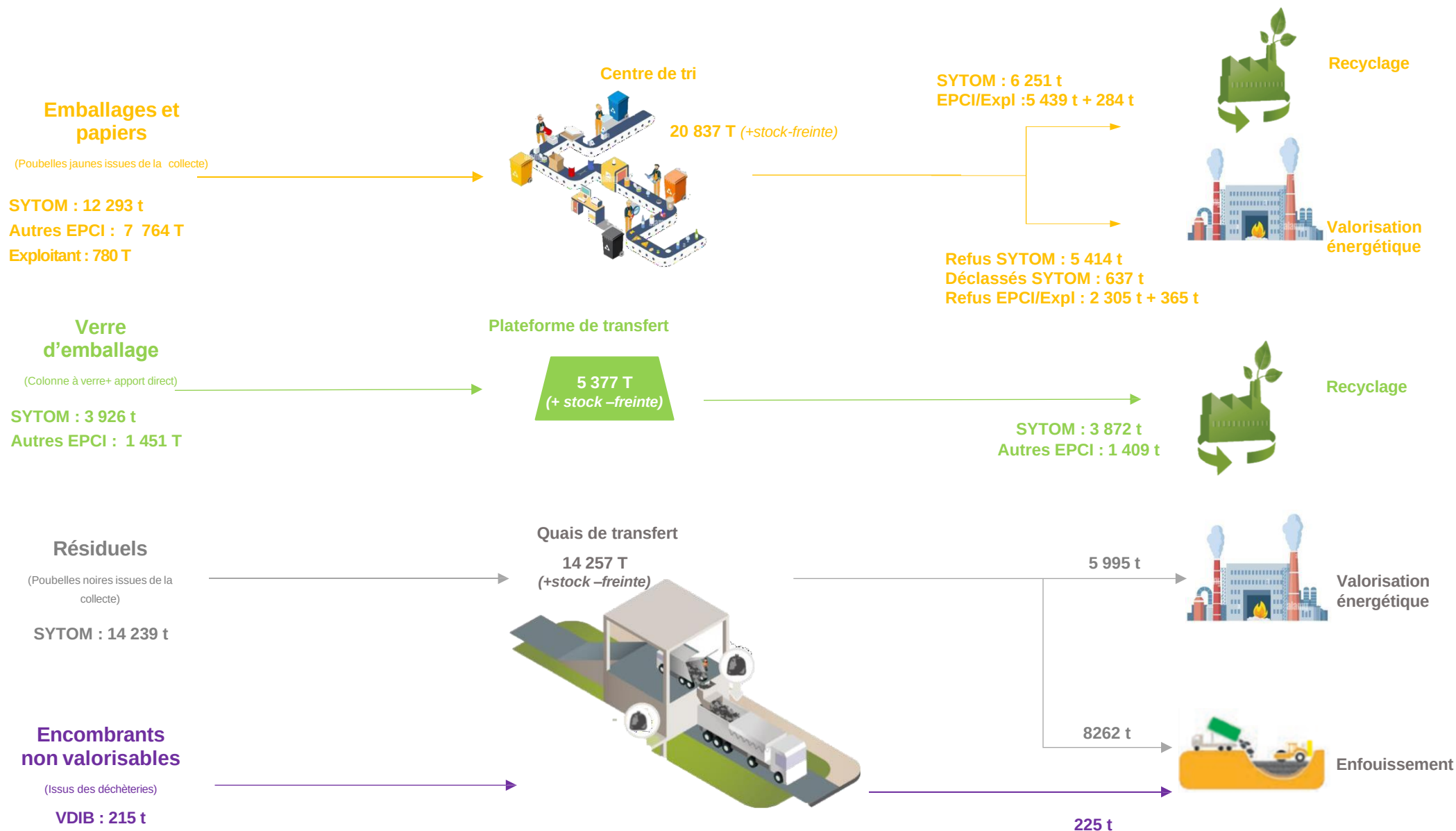
Tonnes collectées



Répartition des tonnes après traitement



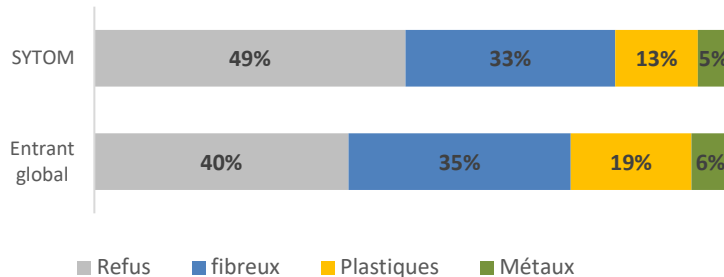
SCHEMA DES FLUX



LE CENTRE DE TRI



Caractérisations des déchets entrant au centre de tri



Les déchets d'emballages et papiers collectés par les collectivités sont envoyés vers le centre de tri du SYTOM. Ainsi ce sont plus de 21 000 tonnes qui sont traitées sur le site chaque année.

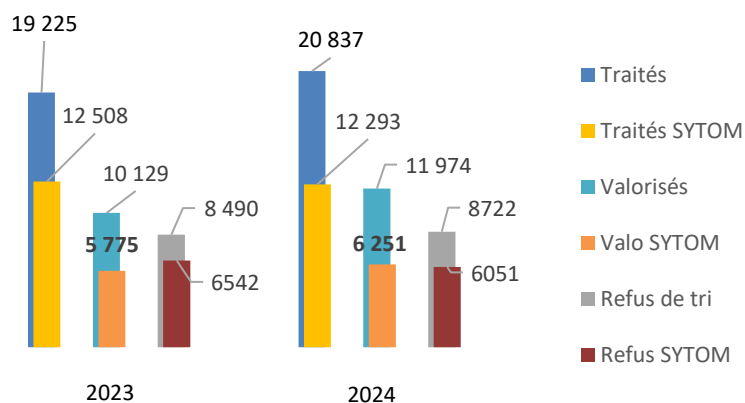
Envoyés en mélange, ces déchets sont séparés en **12 catégories de matériaux** afin de permettre une valorisation matière.

Cette année complète d'exploitation post-travaux témoigne de l'efficacité des équipements et des outils de gestion mis en place, lesquels permettent d'atteindre un très bon niveau de valorisation. Les performances de tri du SYTOM enregistrées sur cette année en apportent la preuve, avec une augmentation de plus de **7 %** par rapport à 2023.

Néanmoins, l'augmentation des déchets non conformes dans la collecte, ainsi que **les risques qu'elle fait peser sur l'outil d'exploitation** — notamment en termes de sécurité, tels que les incendies — montrent qu'il demeure indispensable de renforcer nos actions de communication. La sensibilisation et l'accompagnement des usagers dans l'adoption de bons gestes de tri est essentielle pour réduire la part de déchets non valorisables entrants au centre de tri, qui représente actuellement 40 % des apports.

- **Nom** : EVOL'UTOM
- **Localisation** : UTOM des Sablons propriété du SYTOM
- **Entrants** : Emballages et papiers issus de la collecte sélective
- **Exploitant** : COVED Environnement
- **Tonnages entrants** : 20 837 t
- **Débit horaire** : 8.5t/h
- **Fonctionnement** : 2 postes (5h-13h, 13h-21h)
- **Organisation** : 5j/semaine du lundi au vendredi
- **Agents** : 36 personnes postés

Bilan global du centre de tri (t)





Les centres de tri connaissent une transformation profonde sous l'effet de ***l'extension des consignes de tri***, de ***l'augmentation des plastiques*** dans les flux et de la montée des exigences en matière de qualité. Pour répondre à ces défis, tout en maîtrisant les coûts, le nouveau centre de tri a été conçu autour d'un procédé industriel de pointe intégrant les technologies les plus performantes du moment.

Une situation impressionnante, mais sans dommages majeurs

- **Date** : 23 novembre 2024
- **Lieu** : stockage extérieur
- **Dégâts** : 50 m3 de déchets triés brûlés et divers dégâts matériels
- **Origine probable** : pile au lithium
- **Facteur aggravant** : propagation à des bouteilles de protoxyde, d'azote, stockage des matières insuffisamment espacé
- **Actions correctives** : renforcement de la communication, réévaluation des procédures de stockage et de contrôle, rajout de caméras thermique

Cependant, ces évolutions augmentent également les ***risques d'incendie***, en raison de la forte inflammabilité des matériaux traités (papier, carton, plastique, etc.) et des erreurs de tri. Ces sinistres peuvent entraîner des conséquences graves : pollution, menaces sur l'emploi, arrêt d'activité. Le SYTOM a donc décidé de mettre en place une ***prévention rigoureuse***, en s'appuyant sur la réglementation ICPE et les meilleures pratiques de sécurité.

Il est notamment prévu la mise en œuvre d'un système complet d'extinction automatique à eau de type ***sprinklage***, couvrant le hall de réception et la zone process, ainsi que la création d'un ***ouvrage coupe-feu*** séparant physiquement ces deux secteurs. Leur réalisation sera inscrite dans le cadre d'un marché public piloté par le syndicat avec l'appui d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Au regard de la complexité technique des travaux envisagés et des délais liés aux procédures administratives, la planification de ce projet nécessite l'élaboration d'un échéancier pluriannuel couvrant les exercices 2025 et 2026.



LE QUAI DE TRANSIT

- **Localisation** : UTOM des Sablons propriété du SYTOM
- **Entrants** : Déchets résiduels issus de la collecte sélective et déchets industriels banals des professionnels
- **Exploitant** : COVED Environnement
- **Tonnages traités** : 11 592 t. (SYTOM) et 1 725 t. (exploitant)
- **Fonctionnement** : 1.35 postes (7h30-17h)
- **Organisation** : 5j/semaine du lundi au vendredi
- **Agents** : 2 personnes



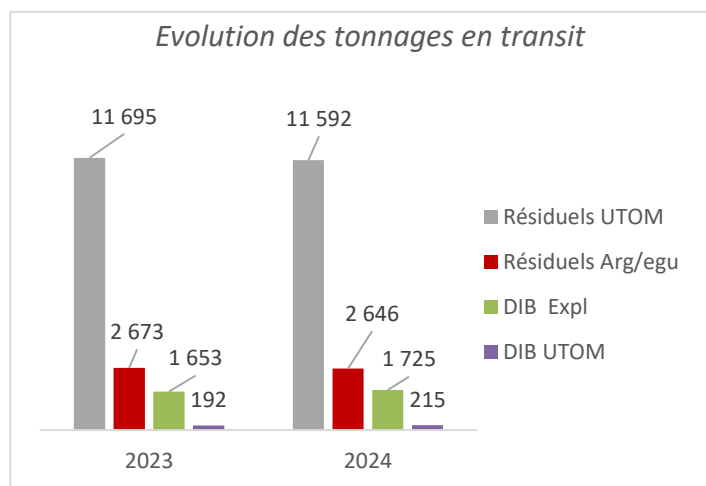
Le quai de transit du syndicat permet une **rupture de charge** des déchets avant leur transfert vers les unités de traitement finales, soit en benne de 30 m³, soit en camion à fond mouvant. Il assure ainsi la réception des déchets résiduels en provenance du territoire du SYTOM (Châteauroux Métropole et Val de l'Indre/Brenne), ainsi que ceux apportés par les professionnels ayant contractualisé avec l'exploitant. En revanche, les déchets résiduels de la Communauté de Communes Argenton/Eguzon – Vallée de la Creuse transitent par deux autres quais appartenant à cette collectivité.



Les installations de traitement finale (centre d'enfouissement et UVE)

- **Localisation** : Gournay 36 (ISDND) et Blois 41(UVE)
- **Type de déchets** : déchets résiduels et ultimes du SYTOM avec une limite de 5 000 t/an en UVE
- **Procédé de traitement** : production d'énergie in situ (récupération de la chaleur, production d'électricité, ...)

Evolution des tonnages en transit



Comme en 2023, les tonnages de déchets résiduels transitant par le quai sont en diminution. Cette tendance s'explique notamment par la baisse de la consommation et par l'évolution des comportements des usagers, en particulier dans la gestion des déchets verts et organiques.

LA VALORISATION ENERGETIQUE MOTEUR D'UN PROJET COMMUN

- **Partenariat** : 15 EPCI Indre et 3 EPCI du Cher
- **Capacité visée** : environ 80 000 tonnes/an
- **Implantation prévue** : Zone industrielle de la Martinerie (Châteauroux)
- **Mise en service estimée** : horizon 2031
- **Technologie** : incinération avec valorisation énergétique (chaleur et électricité)
- **Connexion énergétique** : intégration au réseau de chaleur urbain (RCU) de Châteauroux Métropole via Engie Solutions
- **Prochaines étapes** : Etudes techniques et environnementales, programme de concertation publique

Dans un contexte de transition écologique et de refonte des politiques de gestion des déchets, les collectivités de l'Indre, en concertation avec plusieurs collectivités du Cher, ont engagé une **démarche commune** en vue de la création d'une Unité de Valorisation Énergétique (UVE).

Cette initiative fait suite à plusieurs études prospectives et opportunités techniques menées à l'échelle départementale et régionale. Elle répond à la nécessité de disposer d'un **outil de traitement de proximité**, capable de valoriser les déchets non recyclables tout en réduisant la dépendance aux solutions d'enfouissement et aux exutoires éloignés. L'UVE permettra notamment de traiter les ordures ménagères résiduelles, les refus de tri, ainsi qu'une partie des déchets issus des déchèteries, aujourd'hui orientés en partie vers l'enfouissement.

Le projet s'inscrit dans le cadre du **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets** (PRPGD) de la Région Centre-Val de Loire, qui a récemment évolué afin de permettre la création de nouvelles unités de traitement dans le sud du territoire régional. L'objectif est d'offrir une réponse adaptée à la fois aux enjeux environnementaux, aux contraintes logistiques et aux attentes des collectivités locales.

En complément de son rôle en matière de traitement des déchets, l'unité projetée contribuera à la **production d'énergie** sous forme de chaleur et d'électricité. Elle sera connectée au réseau de chaleur urbain de Châteauroux Métropole, dans le cadre d'une synergie avec la nouvelle délégation de service public attribuée à Engie Solutions. Cette articulation permettra d'optimiser la valorisation énergétique, d'éviter la construction d'une chaufferie biomasse spécifique, et de renforcer l'acceptabilité du projet auprès des acteurs locaux et de la population.

Le partenariat entre l'Indre et le Cher est en cours de structuration. Trois EPCI du Cher se sont d'ores et déjà déclarés favorables à l'intégration de leurs flux dans le projet commun. Des rencontres entre élus seront prochainement programmées afin de poser les bases de la gouvernance et des modalités de portage technique et financier. Des expertises extérieures seront également mobilisées dans les prochaines étapes, notamment pour le **suivi environnemental**, les études techniques et la concertation avec le public.

La réussite de ce projet repose sur une vision partagée, sur une gouvernance territoriale solide et sur une capacité collective à construire une solution durable, performante et adaptée aux enjeux de demain.



LA GESTION DU VERRE

- **Localisation** : UTOM des Sablons propriété du SYTOM
- **Entrants** : Déchets d'emballages alimentaires en verre issus de la collecte sélective
- **Exploitant** : COVED Environnement
- **Tonnages traités** : 3 926 t. (SYTOM) et 1 451 t. (autres EPCI)
- **Fonctionnement** : 1.35 postes (7h30-17h)
- **Organisation** : 5j/semaine du lundi au vendredi
- **Agents** : 2 personnes



La collecte sélective du verre s'effectue via des **colonnes d'apport volontaire aériennes ou enterrées** implantées sur l'ensemble des communes du territoire du SYTOM. Ces colonnes sont vidées tous les quinze jours par la société COVED Environnement.

Une rupture de charge est opérée sur la plateforme de regroupement de l'UTOM, où le verre est stocké sur une dalle. Dès que le volume nécessaire au chargement est atteint, les matériaux sont acheminés vers une installation de traitement.

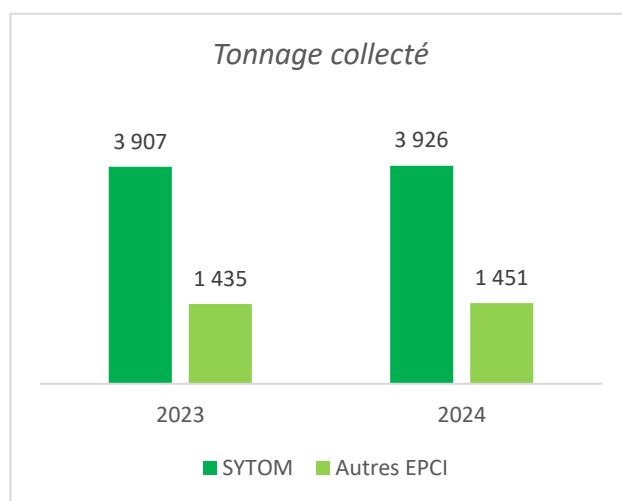


322 colonnes (1 pour 325 hab)

10 colonnes enterrées

2 Ampliroll à grue de collecte

En 2024, les tonnages collectés pour le SYTOM ont augmenté de 1 % et la **production à l'habitant reste importante** à 37kg/an/hab soit plus de 9% par rapport à la moyenne nationale ce qui est une très bonne performance et qui démontre que le geste de tri est acquis par les usagers.





LA COMMUNICATION & LA SENSIBILISATION



L'INFORMATION

ANIMATIONS SCOLAIRES



1831
élèves sensibilisés



36
établissements



73
classes



+ 551
élèves sensibilisés
par rapport en 2023



SENSIBILISATION TERRAIN



239
usagers résidents en
habitat collectif



151
enseignes commerciales



75
usagers résidents en
habitat individuel



- 7028
usagers sensibilisés par
rapport en 2023

AUTRES ANIMATIONS



867
visiteurs au centre de tri



299
usagers sensibilisés
lors des partenariats



75
usagers sensibilisés lors des
manifestations



- 26
usagers sensibilisés par
rapport en 2023



CREATION DE NOUVEAUX OUTILS



Adhésif
résiduel



Affiche spéciale cimetière



Carte de vœux

**Par ailleurs, il convient de préciser que le nombre d'usagers sensibilisés a diminué, en raison de l'absence de l'ambassadrice du tri durant un semestre ainsi que du congé maternité de la chargée de communication.*



LES INDICATEURS FINANCIERS



LE FONCTIONNEMENT

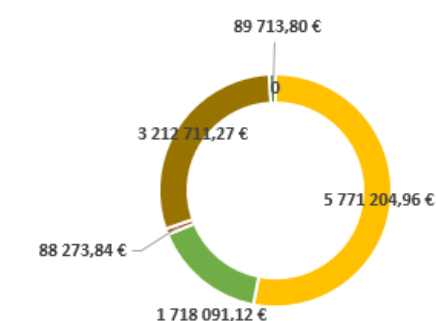
En 2024, les charges d'exploitation sont en légère augmentation, expliquée notamment par l'évolution à la hausse de la TGAP une nouvelle fois et le coût d'exploitation.

D'importantes économies ont été réalisées grâce à un contrôle permanent des dépenses, rendu nécessaire connaissant la hausse des charges d'amortissement et des intérêts d'emprunt.

En parallèle, une hausse du prix de la participation par habitant et du coût à la tonne a été appliquée aux membres de l'entente intercommunale. Les recettes issues des subventions de l'éco-organisme ont sensiblement diminué en raison d'un volume de tri réduit. En revanche, la refacturation de l'utilisation du quai de transfert a généré des recettes supplémentaires.

RECETTE ET DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

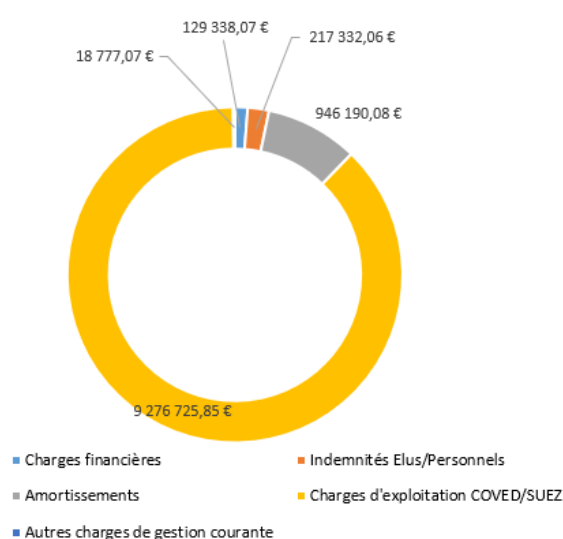
REPARTITION DES RECETTES



- Participation des communes (5 771 204,96€)
- Entente intercommunale (1 718 091,12 €)
- Utilisation QDT (88 273,84€)
- Vente de produits / Eco organismes (3 212 711,27€)
- Tri supplémentaire COVID (89 713,80)

11 168 387.33 €
+12.86%

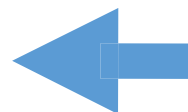
REPARTITION DES DEPENSES



- Charges financières
- Amortissements
- Autres charges de gestion courante
- Indemnités Elus/Personnels
- Charges d'exploitation COVID/SUEZ

10 588 363.13 €
+2.24%

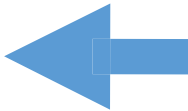
Personnel et élus



Contribution à l'habitant
2.07 €/hab

SYTOM

Exploitation



Contribution à l'habitant
88.41 €/hab

SYTOM

Soutiens et vente
matériaux



Contribution à l'habitant
30.61 €/hab

SYTOM

EPCI



Contribution à l'habitant
55 €/hab
Facturation à la tonne
220 €/t

SYTOM

L'INVESTISSEMENT

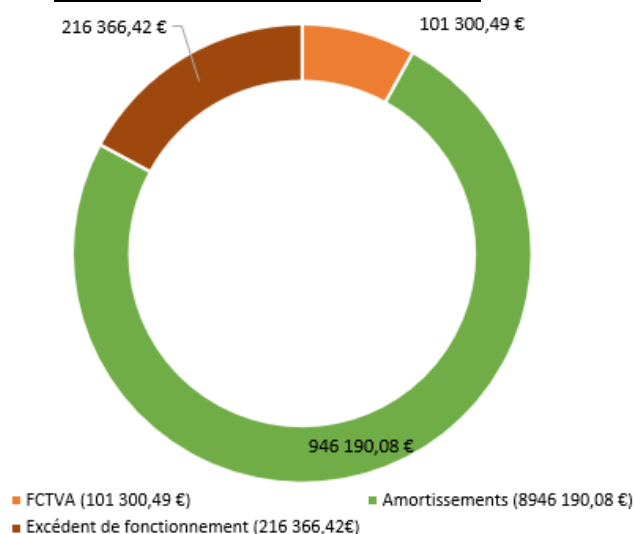
Les recettes d'investissement sont essentiellement composées des amortissements. Elles sont en hausse une nouvelle fois par rapport à 2023.

La principale dépense de l'année 2024 concerne la fin des travaux de modernisation et d'extension du centre de tri associés au remboursement de l'emprunt. Nous avons consolidé notre budget pour les dépenses futures en protection incendie rendue obligatoire.



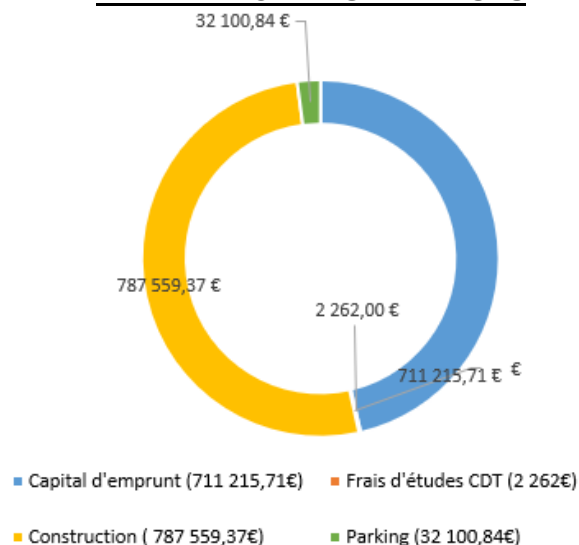
RECETTE ET DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

REPARTITION DES RECETTES



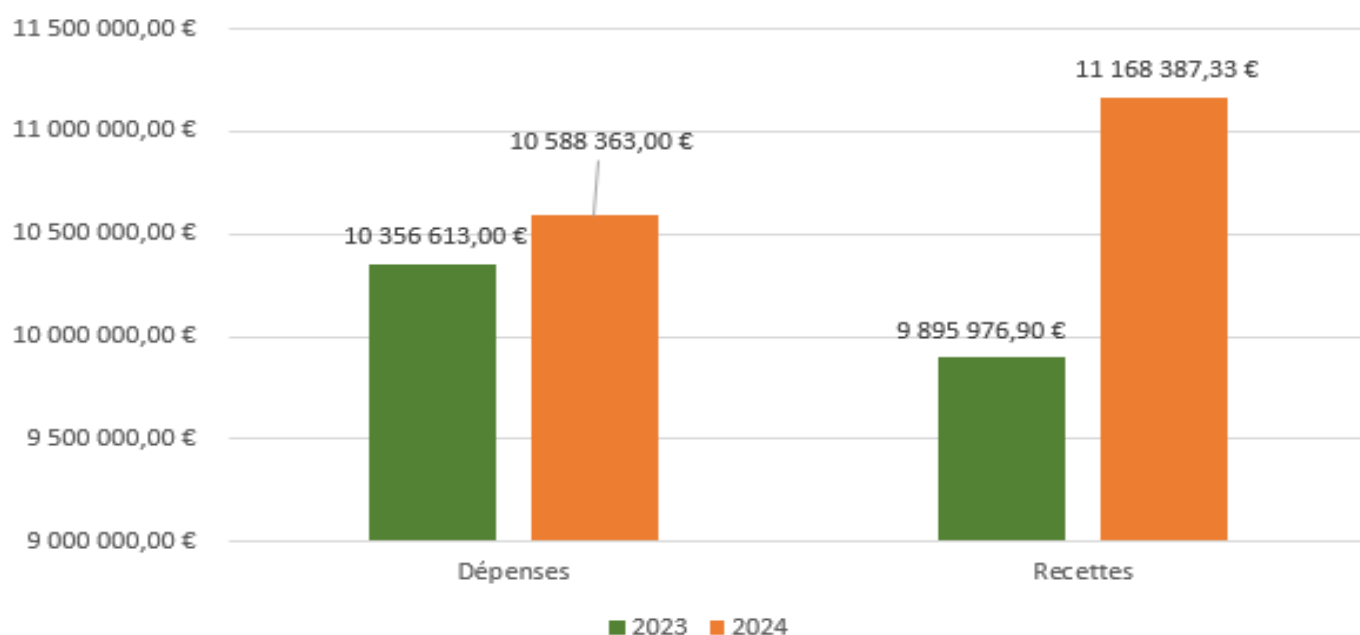
2 256 068.13 €

REPARTITION DES DEPENSES



1 533 137.92€

Evolution de la section de fonctionnement 2023-2024



CDC : Communautés de Communes

CSR : Combustible de Récupération Solide

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux

OMA : Ordures ménagères et assimilées

OMR : Ordures ménagères résiduelle

PLPDMA : Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

SRADET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SYTOM : Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères

TGAP : Taxe générale sur les activités polluantes

UTOM : Unité de traitement des Ordures Ménagères